

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESPALION

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2013

Monsieur CAYRON, maire d'Espalion, accueille les personnes et les remercie de leur présence. Il présente ensuite les intervenants, exprime les principaux choix communaux et résume les trois axes majeurs mis en avant dans le Projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme.

Les trois enjeux qui tenaient à cœur à la municipalité sont :

- la revitalisation du centre bourg : le contournement d'Espalion change la donne et les entrées de ville doivent être mises en valeur, Il faut de plus utiliser de façon économe l'espace rural,
- la mixité sociale,
- le développement durable.

Suite à cette introduction, monsieur le maire donne la parole à Madame FRAUCIEL du bureau d'études SOL et CITE, chargé de la révision du PLU pour la présentation de l'ordre du jour.

L'exposé portera sur :

- 1 - la procédure de PLU et ses différentes phases,
- les objectifs de la concertation : participation de la population à la mise en œuvre du projet communal, colonne vertébrale du PLU pour les 10 années à venir, les modalités de la concertation :
 - les panneaux d'exposition du PADD seront affichés en mairie, les documents réalisés sont mis à disposition au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, un registre est à disposition en mairie pour recevoir les demandes, remarques et avis.
- 2 - un extrait du diagnostic communal : radiographie communale,
- 3 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables élaboré par la commission d'urbanisme communale.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Le PADD est construit sur 5 orientations principales déclinées ensuite en objectifs :

- Orientation 1 : Préserver les richesses naturelles du territoire
- Orientation 2 : Valoriser l'activité agricole comme ressource économique et paysagère du territoire
- Orientation 3 : projeter un développement urbain raisonné et anticipant les mutations futures
- Orientation 4 : permettre à chaque espace de se développer en cohérence avec sa vocation
- Orientation 5 : Soutenir l'activité économique locale et son rayonnement sur le Nord Aveyron.

A la fin de la présentation, la population est invitée à débattre.

Question 1 : Quelle sera la vocation des secteurs englobant Graniès, La Brottière situés à proximité de la déviation ?

Le bureau d'études indique que ces hameaux seront conservés en respectant les lois et plus particulièrement le Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire que ces hameaux en zone agricole ne seront pas développés.

Monsieur le maire rappelle que pour la rénovation du bâti ancien, l'opération « façades » sur le centre ancien est maintenue (subventions allouées par la commune uniquement), qu'il existe des aides de l'ANAH pour la réhabilitation des logements et informe qu'une étude, confiée à HD 12 sur les logements vacants est en cours.

Monsieur le maire précise que les zones d'activités de La Bouysse, Peyrelebadé-Les Glèbes ont une vocation artisanale. La volonté est de renforcer le commerce en centre-ville.

Question 2 : La valeur patrimoniale du château de Calmont n'apparaît pas dans le document présenté.

Monsieur le maire précise qu'il est classé et est pris en compte par le périmètre de protection de 500 m des Monuments Historiques.

Madame FRAUCIEL complète en précisant son classement dans la zone naturelle du futur PLU.

Monsieur le maire revient sur la définition des 30 ha destinés à l'urbanisation future. Ce choix de modération de la consommation de l'espace est contraint par la législation. Les zones constructibles seront donc fortement restreintes par rapport au POS actuel et concentrées autour du cœur ville principalement.

Le zonage sera simplifié par rapport à celui du POS actuel.

Les demandes individuelles déjà formulées ou à venir seront examinées au regard de l'équilibre défini dans le PADD et des orientations dictées par la législation.

Lors de l'enquête publique, le public est invité à consulter les documents en mairie et formuler leur requête.

Question 3 : Comment s'organisera la circulation dans le secteur Ouest de la commune, avec la perspective du contournement ?

Monsieur le maire précise que des réserves sont intégrées au PLU afin de restructurer tout le secteur.

Question 4 : Pourquoi le panneau stop est-il implanté sur l'avenue de St Pierre et pas sur l'avenue Lautard ?

Monsieur le maire informe que ces deux RD seront cédées à la commune après réalisation du contournement. Un projet sera alors défini pour les réaménager.

En parallèle du PLU, une étude de circulation, est en cours et le bureau d'études Horizon Conseil travaille en ce moment sur ce sujet.

Monsieur DELPERIE intervient pour préciser que des comptages ont déjà été réalisés pour quantifier le trafic.

Question 5 : A long terme, la déviation pourrait-elle être prolongée vers Laguiole ?

Monsieur le maire rappelle qu'une étude avait été effectuée portant sur le secteur de La Coussanes, mais le Conseil Général ne l'avait pas retenue.

Monsieur DELPERIE précise que les 3.5 km du contournement représentent 25 millions d'euros.

Monsieur le Maire clos la réunion, remercie les participants et insiste une nouvelle fois sur la concertation et la mise à disposition des documents en Mairie.

Fait à Toulouse, le 15 novembre 2013.

Pour le bureau d'études :
Brigitte FRAUCIEL